

ARRETE

**Arrêté du 26 mars 2008 fixant la liste des titres et diplômes admis en dispense du diplôme de comptabilité et de gestion**

NOR: ESRS0803999A

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable ;

Vu le décret n° 2006-1706 du 22 décembre 2006 relatif au diplôme de comptabilité et de gestion et au diplôme supérieur de comptabilité et de gestion, et notamment son article 5,

Arrêtent :

Article 1 [En savoir plus sur cet article...](#)

La liste des titres et diplômes admis en dispense du diplôme de comptabilité et de gestion pour l'inscription au diplôme supérieur de comptabilité et de gestion est fixée comme suit :

Titres

CAPET D2 (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique).

CAPET (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique) « économie et gestion », toutes options.

Agrégation du second degré des techniques économiques et de gestion.

Agrégation « économie et gestion », toutes options.

## Diplômes

Maîtrise de sciences et techniques comptables et financières.

Diplôme d'études supérieures de l'INTEC du CNAM (obtenu jusqu'en 2007 inclus).

Diplôme de gestion et de comptabilité du CNAM.

Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité du CNAM.

Certificats d'expertise comptable obtenus suivant le régime du [décret n° 73-645 du 18 juin 1973](#) relatif au diplôme d'expertise comptable

Certificat supérieur d'organisation et de gestion des entreprises.

Certificat supérieur de relations économiques européennes et internationales.

Certificat supérieur de révision comptable.

Certificat supérieur de traitement des données et informations.

Certificat supérieur juridique et fiscal.

Article 2 [En savoir plus sur cet article...](#)

Ces dispositions prennent effet à compter de la session 2008.